

# ACTION URGENTE

## IRAN. UN SYNDICALISTE MALADE ENTAME UNE GRÈVE DE LA FAIM

**Reza Shahabi, syndicaliste iranien et prisonnier d'opinion purgeant une peine de six ans, a entamé une grève de la faim pour protester contre son transfert de la prison d'Evin, à Téhéran, vers celle de Rajai Shahr, à Karaj.**

Le 1<sup>er</sup> juin 2014, **Reza Shahabi** (également appelé Reza Shahabi Zakaria) a été transféré de la section 350 de la prison d'Evin, à Téhéran, vers la prison de Rajai Shahr, à Karaj, où les prisonniers politiques et les individus, souvent violents, déclarés coupables d'infractions pénales sont détenus ensemble. Il a entamé une grève de la faim le jour même en signe de protestation, et réclame son retour à la prison d'Evin.

Sa santé suscite des inquiétudes depuis quelque temps. Cet homme a besoin de toute urgence de soins médicaux – il doit notamment être opéré de la colonne vertébrale – qu'il ne peut obtenir à l'intérieur de la prison. On lui avait apparemment promis une intervention chirurgicale le 19 mars dernier, mais quelques heures avant, il a été renvoyé en prison et n'est plus retourné à l'hôpital depuis. La même chose s'est passée le 15 décembre 2012. Reza Shahabi a été renvoyé de force en prison avant qu'il ait pu être réellement examiné par les médecins, l'incitant à entamer une grève de la faim, qu'il a cessée le 7 janvier suivant, lorsqu'il a bénéficié d'une permission de sortie pour raisons médicales, qui a pris fin le 15 avril 2013.

Les médecins de l'hôpital ont écrit au moins une fois aux autorités de la prison et au bureau du procureur de Téhéran pour les informer qu'ils estiment que Reza Shahabi devrait recevoir des soins médicaux en dehors de la prison. Ils ont souligné que sans ça, cet homme risquait fortement d'être paralysé du côté gauche.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Reza Shahabi car c'est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités syndicalistes pacifiques ;
- exhortez-les à veiller à ce que Reza Shahabi ait accès, sans délai et en dehors de la prison, aux soins médicaux dont il a besoin ;
- rappelez-leur qu'aux termes de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies), les différentes catégories de prisonniers doivent être détenues séparément.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 JUILLET 2014 À :**

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of Shahid  
Keshvar Doust Street, Tehran, Iran

Courriel : [info\\_leader@leader.ir](mailto:info_leader@leader.ir)

Twitter : [@khamenei\\_ir](https://twitter.com/khamenei_ir)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani  
c/o Public Relations Office  
Number 4, 2 Azizi Street intersection  
Tehran, Iran

Courriel : [info@dadiran.ir](mailto:info@dadiran.ir) (Objet : FAO

Ayatollah Sadegh Larijani)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

**Copies à :**

Président de l'Iran

Hassan Rouhani  
The Presidency  
Pasteur Street, Pasteur Square  
Tehran, Iran

Courriel : [media@rouhani.ir](mailto:media@rouhani.ir)

Twitter : [@HassanRouhani](https://twitter.com/HassanRouhani) (en anglais) ou [@Rouhani\\_ir](https://twitter.com/Rouhani_ir) (en persan)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 306/13. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE13/043/2013/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## IRAN. UN SYNDICALISTE MALADE ENTAME UNE GRÈVE DE LA FAIM

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Reza Shahabi a été arrêté en juin 2010. Il a été détenu au secret pendant plusieurs semaines, durant lesquelles il aurait subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements. En avril 2012, cet homme a été condamné par la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran à cinq ans d'emprisonnement pour « rassemblement et collusion en vue de nuire à la sûreté de l'État » et à un an supplémentaire pour « propagande contre le régime ». Il a également été sanctionné d'une amende de 70 millions de rials iraniens (environ 2 000 euros) et frappé d'une interdiction d'exercer des activités syndicalistes pendant cinq ans. La 36<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Téhéran a confirmé ce verdict en juillet 2012. Reza Shahabi a déjà mené des grèves de la faim pour protester contre son maintien en détention et le fait qu'on lui refuse des soins médicaux spécialisés. Il en a notamment commencé une en novembre 2012, qui a duré 30 jours et l'a conduit à l'hôpital.

Le Syndicat des travailleurs de la régie des bus de Téhéran et de sa banlieue (Sherkat e Vahed) a été interdit après la révolution islamique de 1979. Les activités syndicales de cette organisation ont repris en 2004, bien qu'elle ne soit pas légalement reconnue. Le 22 décembre 2005, la police a arrêté 12 dirigeants du syndicat chez eux, dont quatre ont été relâchés peu après. D'autres membres du syndicat ont été arrêtés trois jours plus tard, après s'être mis en grève pour réclamer la libération de leurs collègues. Des centaines d'autres personnes ont été interpellées lors d'une nouvelle grève en janvier 2006 (voir *Iran. Arrestation arbitraire / Prisonnier d'opinion présumé / Préoccupations pour la santé. Mansour Ossanlu*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/002/2006/fr>, et *Iran. Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention au secret / Prisonniers d'opinion présumés. Ebrahim Madadi*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/008/2006/fr>).

D'autres syndicalistes font l'objet d'arrestations ou de harcèlement, notamment des membres du Syndicat de l'usine sucrière de Haft Tapeh, qui n'est pas reconnu par le gouvernement. Ali Nejati, ancien dirigeant de ce syndicat, a été appréhendé le 12 novembre 2011 et conduit à la prison de Dezful pour y purger une peine d'un an pour des charges liées à ses activités syndicalistes pacifiques. Il a été libéré le 24 septembre 2012 après avoir purgé l'intégralité de sa peine. Le 20 octobre 2012, il a été convoqué à la 1<sup>ère</sup> chambre du bureau du procureur à Shoush, dans la province du Khuzestan (ouest du pays) pour y être interrogé, après avoir prononcé un discours dans la province du Kurdistan et chanté une chanson folklorique « provocante ». Cet homme a été convoqué une nouvelle fois le 31 décembre suivant à la 4<sup>e</sup> chambre du bureau du procureur de Sanandaj pour la même affaire. Son épouse Shahnaz Sogand (appelée à tort Shahnaz Nejati dans les précédentes AU), qui fait partie du conseil d'administration du HTSCC, a été arrêtée le 27 novembre 2011 par des membres du ministère du Renseignement dans la province du Khuzestan. Elle a été libérée 24 heures plus tard. Le 28 octobre 2012, la 102<sup>e</sup> chambre du tribunal général de Shoush l'a déclarée non coupable d'avoir « diffusé de la propagande contre le régime », « publié des mensonges » et « semé le trouble dans l'esprit du grand public ». En novembre 2012, Shahnaz Sogand a reçu une convocation à la 2<sup>e</sup> branche du tribunal révolutionnaire de Dezful pour le 15 décembre suivant. Amnesty International croit comprendre que cette femme a été inculpée de « propagande contre le régime », bien que l'issue de ce procès ne soit pas claire.

Nom : Reza Shahabi

Homme

Action complémentaire sur l'AU 306/13, MDE 13/029/2014, 2 juin 2014

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

